

DEPARTEMENT DE L'ALLIER  
ARRONDISSEMENT DE MOULINS  
SYNDICAT MIXTE EAU ET ASSAINISSEMENT. RIVE GAUCHE ALLIER

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL-ASSAINISSEMENT COLLECTIF - OPTION 1

Séance du 05 Décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq du mois de Décembre les membres du Comité Syndical se sont réunis à Souvigny à 17h30 sous la présidence de M. CHERVIER, Vice-Président du Syndicat Mixte Rive Gauche Allier.

Etaient présents :

<u>Noyant</u>	PETIOT Yves MESMIN Christian	<u>Tronget</u>	
<u>Rocles</u>	LACOURT Véronique GUILLOT Thierry	<u>Le Montet</u>	TOURRET Marcelle GRANSEIGNE Viviane

Absent excusé : M. DETERNES Alain

Absent : M. RIBIER Sylvain

Assistaient à la réunion à titre consultatif

M. LABOUESSE, Directeur du Syndicat  
Mme CHAUMEILLE, Secrétaire

\*Suppléant

<b>En exercice</b>	<b>8</b>
<b>Présents</b>	<b>6</b>
<b>Votants</b>	<b>6</b>
<b>Procuration</b>	<b>0</b>
<b>Pour</b>	<b>6</b>
<b>Contre</b>	<b>0</b>
<b>Abstention</b>	<b>0</b>

**DEL20241205065**

**Objet : Utilisation des crédits d'investissement Assainissement Collectif avant le vote du budget primitif 2025 – option 1**

M. Le Président informe que pour permettre la continuité des projets menés par le Syndicat et conformément à l'article L1612-1 du C.G.C.T, le Comité Syndical peut autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget, à l'exclusion des crédits afférents au remboursement de la dette :

Chapitre	BP 2024	Limite du ¼	Montant autorisé
Chap. 20 – Immobilisations incorporelles	115 000 €	28 750 €	28 750 €
Chap. 21 – Immobilisations corporelles	68 720 €	17 180 €	17 180 €
<b>TOTAL</b>	<b>183 720 €</b>	<b>45 930 €</b>	<b>45 930 €</b>

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- Approuve l'utilisation des crédits d'investissement avant le vote du budget primitif 2025.

**Pour extrait conforme,  
Le Président,**

**A. DETERNES**